

Quant à notre pays, les chinoiseries administratives ont presque été éliminées, les obstacles financiers n'existent plus et les méthodes de triage sont accélérées afin d'accueillir au Canada aussi rapidement que possible le plus grand nombre de réfugiés. Demain, le vingtième avion nolisé arrivera au Canada avec des réfugiés tchécoslovaques. Tous ces vols comprennent de 130 à 190 passagers. Il y a des hommes, des femmes et des familles qui deviendront des Canadiens exceptionnels et dont l'apport à notre pays sera de beaucoup supérieur à leur nombre. (*Applaudissements*)

Depuis le premier vol à la mi-septembre, j'ai calculé qu'environ 3,449 réfugiés étaient arrivés au Canada, la plupart en vertu du programme du gouvernement qui prévoit des octrois ou des prêts pour assurer le coût du transport, de l'installation et de l'adaptation. En définitive, tous ceux qui se proposaient de se joindre à l'effectif ouvrier canadien ont été interrogés par les conseillers de la main-d'œuvre dans les bureaux d'un bout à l'autre du Canada. En tout, 1,102 personnes ont été placées; 800 suivent des cours de langue et d'autres se perfectionnent en anglais ou en français, afin d'être mieux en mesure d'exercer leur profession et leur métier au Canada.

Jusqu'à hier, on comptait 11,241 demandes de renseignements de la part de réfugiés tchécoslovaques, désireux d'émigrer au Canada. Nos bureaux de renseignements en Europe ont reçu environ 10,000 demandes de gens bien décidés à venir au pays et, au bureau de Vienne seulement, on reçoit jusqu'à 150 personnes par jour.

Le gouvernement a fait preuve de compréhension et de générosité. Si la même occasion lui était donnée et s'il n'était pas entravé par des obstacles extérieurs, où il n'est pour rien, il en ferait sûrement tout autant et même davantage pour les victimes du conflit nigérian.

M. Forrestall: Espérons-le.

M. Perrault: En dépit de leurs observations impétueuses et véhémentes de ces dernières semaines, nos amis de l'opposition se rendent parfaitement compte de la présence d'obstacles, souvent considérables, qui empêchent notre pays d'entreprendre tout ce qu'il voudrait, en vue de régler les conflits et d'alléger les souffrances dans le monde.

Nous savons, par exemple, à quel point le fait de la souveraineté nationale, un droit que nous sommes les premiers à chérir, peut inhiber nos efforts en vue d'intervenir d'une façon constructive dans les affaires et, en fait, dans les affres de nos voisins dans le monde.

[M. Perrault.]

Les contributions du Canada en faveur du monde ne sont pour aucun Canadien un sujet d'humiliation ou d'embarras. Elles ne sont certainement pas un sujet d'embarras en ce qui concerne le Nigéria. Elles sont plutôt un sujet de fierté, comme en témoigne notre conduite dans la révolution hongroise et la crise tchèque. J'estime que dans toutes ces questions, les actions du Canada ont été au-dessus de tout éloges.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quelle est la question?

[Français]

M. Gérard Loiseau (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, si mes honorables collègues veulent bien me laisser les trois minutes qui...

Le président suppléant: A l'ordre!

• (10.10 p.m.)

[Traduction]

M. MacInnis: Je pose la question de privilège. Le député qui siège à l'extrémité de la Chambre—je m'excuse de ne pouvoir donner sa circonscription—a insinué que les députés devraient s'asseoir, écouter et apprendre quelque chose. Je voudrais signaler que la présente période est réservée aux députés qui sont mécontents des réponses que leur donnent les ministres. Le député qui vient de se rasseoir ne s'est pas reporté une seule fois à une question posée à la Chambre, pas plus qu'il n'a dit de quel ministre il est mécontent.

M. l'Orateur suppléant: Je pense que nous devrions procéder de la façon suivante: je donne la parole au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

M. MacInnis: Quelle est la question? De quel ministre est-il mécontent?

[Français]

M. Loiseau: Merci, monsieur l'Orateur.

Qu'il me soit permis de féliciter l'honorable député de Burnaby-Seymour (M. Perrault), dont je connais la circonscription, d'avoir soulevé cette question.

L'honorable député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis) dit que le débat de 10 heures doit être réservé aux députés de l'opposition qui ont des questions à poser ou des griefs à débattre. Pourquoi pas, de temps à autre, féliciter le gouvernement, car on ne me fera pas croire que le gouvernement ne peut avoir que des torts. Je félicite donc le député de nouveau, au nom du ministre et en mon nom, d'avoir soulevé cette question qui fait l'orgueil de tous les Canadiens.